

LA BOURSE DES JEUNES CHEF.FES DE CHŒUR IWAN-EDWARDS

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

La Bourse des Jeunes chef.fes de chœur Iwan-Edwards, (ci-après dénommée "la bourse"), fait partie d'un programme d'aide financière visant à soutenir annuellement un.e bénéficiaire avec un financement non récurrent pour un projet distinct lié à la direction de chœur, tel qu'un stage, un programme de perfectionnement, un développement professionnel ou toute autre initiative.

1. **Candidat.es recherché.es** : Jeunes chef.fes de chœur, (ci-après dénommé.es "le.la chef.fe"), qui font preuve d'un potentiel remarquable et sont dédié.es à poursuivre la direction de chœur comme carrière professionnelle. Les chef.fes de chœur avec un "potentiel remarquable" sont défini.es comme ceux et celles qui, grâce à leur talent et leurs compétences en performance, seraient en mesure de participer à des activités à un niveau national, voire international.

2. **Éligibilité** :
 - a. Avoir 35 ans ou moins au moment de la demande.
 - b. Être citoyen.ne canadien.ne ou avoir le statut de résident.e permanent.e.
 - i. **Définition** : Un résident permanent est une personne qui a changé sa résidence permanente pour une province canadienne où elle a des droits de résidence même si elle n'a pas de droits de citoyenneté canadienne. Un exemple de résident permanent est un citoyen français qui a la résidence permanente au Canada. Un résident permanent du Canada est une personne qui n'est pas citoyen.ne canadien.ne et qui a reçu la permission de vivre au Canada sans limite de temps. Notez que les étudiant.es des pays étrangers ne sont généralement pas considéré.es comme des résident.es permanents, car ils.elles doivent avoir un permis d'études pour rester au Canada.

3. **Types de projets éligibles pour la Bourse des jeunes chef.fes de chœur Iwan-Edwards - les projets doivent être liés à la direction de chœur :**
 - I. Formation avancée dans des institutions reconnues.
 - II. Participation à des stages/coaching avec des instructeurs reconnus.
 - III. Travailler avec un.e spécialiste pour préparer des répertoires.
 - IV. Tout autre projet lié à la direction de chœur.

IMPORTANT : Pour être éligible à une considération de financement, les projets proposés ne doivent pas commencer avant trois (3) mois après la date limite de dépôt des candidatures. La fondation ne finance pas les projets qui sont déjà en cours pendant le processus d'évaluation.

4. **Types de projets NON éligibles pour un soutien financier de la Fondation JM Canada :**
Demandes relatives a :
 - I. Des enregistrements.
 - II. La rémunération d'autres musicien.nes.

III. La production d'objets promotionnels.

En cas de doute, vérifiez auprès de la Fondation JM Canada si votre projet est éligible.

5. **Répétition des demandes :** Chaque candidat.e ne peut recevoir qu'une seule Bourse Iwan-Edward au cours de sa carrière. Les bénéficiaires réussis.es ne sont pas éligibles pour des prix ultérieurs de ce programme de bourses. Les candidat.es non retenu.es sont encouragés.es à postuler à nouveau les années suivantes s'ils.elles continuent à remplir les critères d'éligibilité.
6. **Critères de présentation des projets :** La demande officielle de bourse se fait par le biais du remplissage d'un formulaire en ligne autorisé, visant à démontrer que le.la candidat.e possède le talent et les compétences nécessaires pour la réalisation de sa carrière.

Les candidat.es doivent montrer en quoi leur projet s'inscrit dans une démarche professionnelle cohérente, définir son impact et les avantages qu'il aurait sur le développement de leur carrière, et démontrer de quelle manière il répond à ces objectifs. Les demandes seront évaluées en fonction des qualifications du chef.fe de chœur, de la qualité de la soumission, de la valeur du projet, de sa faisabilité et de ses coûts connexes.

7. Les chef.fes de chœur doivent soumettre une demande complète en utilisant le formulaire en ligne, comprenant :

Informations personnelles
Preuve de citoyenneté canadienne ou de statut de résidence permanente
Biographie
Curriculum vitae
Photo
Explication du projet Sous forme de lettre, l'explication du projet doit répondre aux questions suivantes :
<ol style="list-style-type: none">1) Présentation et motivation du projet.2) L'impact du soutien financier.3) Les avantages attendus du projet.<ol style="list-style-type: none">a) Définir les impacts et les résultats anticipés sur le développement de votre carrière.
Enregistrement vidéo d'une œuvre de choix du.la candidat.e (lien YouTube).
<ul style="list-style-type: none">• Les chef.fes de chœur doivent diriger un ensemble de dix (10) chanteurs ou plus. Le.la chef.fe doit être filmé.e de face, en mettant l'accent sur lui/elle.
Chronologie du projet
Budget du projet : seuls les budgets créés à l'aide de notre modèle seront acceptés. Présentez en détail le budget projeté du projet en mettant en évidence clairement les différents types de revenus envisagés, y compris votre contribution personnelle au projet et les subventions attendues. Veuillez indiquer les dépenses prévues en spécifiant leur nature. (Des documents justificatifs peuvent être demandés au moment de la remise de rapport finale).

8. **Engagement des candidat.es :**

La Fondation JM Canada exige que le.la bénéficiaire qui bénéficie d'un soutien s'engage à respecter les principes suivants :

- I. Utiliser les services et/ou les fonds reçus exclusivement aux fins décrites dans la demande et pour l'usage propre du.la candidat.e.
- II. Mener à bien le projet décrit dans la demande d'aide jusqu'à son achèvement et dans les délais prévus.
- III. Contacter la Fondation, dès que possible, en cas de modification majeure du projet ou de son calendrier. En cas d'impossibilité de continuer le projet, le.la candidat.e doit contacter la Fondation pour prendre les dispositions nécessaires.
- IV. Fournir à la Fondation un rapport détaillé - à la suite de l'achèvement du projet - sur la manière dont les fonds et/ou services reçus ont été utilisés. Ce rapport doit être soumis dans un délai maximum de trois mois après l'achèvement du projet.
- V. Accepter qu'en cas de non-soumission du rapport à la Fondation dans le délai spécifié au point 8.IV., la fondation pourrait demander le remboursement de la bourse.
- VI. Mentionner la contribution de la Fondation JM Canada et de la Bourse des jeunes chef.fes de chœur Iwan-Edwards dans tous les documents informatifs et promotionnels si le projet implique des performances ou des apparitions publiques.
- VII. Respecter les principes énoncés dans ce document en signant la demande d'assistance lors de l'acceptation de la bourse.

9. **Méthodes d'évaluation et d'attribution du soutien financier :** L'évaluation et l'attribution de la bourse seront effectuées par un panel de professionnels agissant en tant que jury. Ce groupe distingué d'experts évaluera attentivement les candidatures soumises pour garantir un processus de sélection rigoureux et équitable. Leur expertise collective contribuera à identifier et à soutenir un individu exceptionnel démontrant un potentiel exceptionnel dans le domaine de la direction de chœur.

10. **Notification officielle :** À la fin du processus d'évaluation, le candidat sélectionné sera officiellement informé par courrier électronique. La notification inclura des informations détaillées sur la bourse, les étapes suivantes du processus et toute documentation supplémentaire requise. Cette communication vise à assurer la transparence et la clarté, en fournissant au candidat choisi des détails complets pour faciliter son intégration sans heurts dans le programme de bourses de Jeunes Chef.fes de Chœur Iwan-Edwards.

Les candidat.es non sélectionné.es seront également informé.es par courrier électronique et pourront postuler dans les futures éditions du concours s'ils.elles remplissent toujours les critères d'éligibilité.

Pour plus d'informations,
veuillez contacter la Fondation JM Canada :

fondation@jmcanada.ca

438-868-0853